

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6 CH-1202 Genève Tel. +41 (0)22 731 59 63 Fax +41 (0)22 731 91 52

E-mail: contact@cetim.ch Site Web: www.cetim.ch ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

44^e session Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits humains

<u>Déclaration orale du CETIM</u> Vérifier à l'audition

Pauvreté : violation de droits humains

Madame la Présidente,

Tout d'abord, le CETIM salue les travaux effectués par M. Philip Alston et félicite M. De Schutter pour son élection au poste de Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits humains.

Le CETIM est vivement préoccupé par les causes de la pauvreté : une problématique multidimensionnelle et transversale à toute question relative aux droits humains. Il est en effet indispensable d'aborder la pauvreté bien au-delà du simple manque de ressources monétaires. La pauvreté englobe aussi bien le manque d'accès aux soins de santé, d'un logement décent, de nourriture suffisante et de qualité, de l'eau, de travail et de formation que l'exclusion et la discrimination. Le manque d'un revenu décent est bien entendu une dimension aggravante de la pauvreté.

Faut-il le rappeler, le système économique actuel basé sur la concurrence, l'austérité, le pillage des ressources naturelles, ainsi que sur la recherche du profit à tout prix, est un système qui creuse les inégalités et entraîne la pauvreté et l'exclusion.

La pandémie du COVID-19 n'a fait qu'exacerber les inégalités et la pauvreté au niveau planétaire. L'arrêt de l'activité économique, l'augmentation des licenciements, la perte conséquente de revenus, l'absence ou la faiblesse des services publics ont démontré la vulnérabilité de nombreuses sociétés humaines à travers le monde. Or, la pandémie n'a été en réalité qu'un révélateur d'un système inégalitaire qui était déjà en crise bien avant l'apparition du virus.

Dans ce contexte, les pauvres travaillant dans le secteur de l'économie informelle ont été durement touchés. Ce secteur fait partie intégrante de la structure économique et sociale,

CCP(CHF): 12-19850-1 CCP(Euro): 91-13687-6 Banque: BCG, L 750 16 55, 1211 Genève 2

surtout dans les pays du Sud¹. La majorité des travailleuses et travailleurs informels sont souvent exposés à des emplois précaires et temporaires, sans aucune assurance sociale. Cela est d'autant plus préoccupant dans le cadre de la crise actuelle car, comme souligné par M. De Schutter dans un communiqué, « les personnes qui ont un emploi précaire, y compris les 2 milliards de travailleurs du secteur informel, sont souvent les premières à perdre leur emploi ».

Dans certains pays, comme au Chili par exemple, le secteur informel subit actuellement une répression violente par les forces de l'ordre, étant donné que cette activité est criminalisée par voie législative; les autorités enfoncent ainsi ce secteur dans l'illégalité, entraînant ainsi les travailleurs dans une spirale de précarisation et paupérisation.

Pourtant, les États ont l'obligation, en vertu des normes en matière de droits humains, de combattre la pauvreté, en tant que cause et conséquence de violations des droits humains, et ils s'y sont d'ailleurs engagés solennellement lors de nombreux sommets internationaux. En ce sens, ils devraient mettre en œuvre des politiques publiques aptes à protéger les franges les plus vulnérables de leurs populations, entre autre celles de l'économie informelle.

En conclusion, nous encourageons le Rapporteur spécial à étudier les violations dont sont victimes les personnes travaillant dans le secteur informel .

Madame la Présidente, Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 7 juillet 2020

¹ Dans certains pays, l'économie informelle représenterait jusqu'à 70 à 80 % de l'économie.